



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue **lundi, le 9 juillet 2018 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Elaine Roy, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5 Absente
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Correspondances significatives
 - Tournoi de pétanque – FADOQ
 - Chambre de commerce – Week-end roulant
6. Lettre d'appui – Info Excavation
7. Partie ancien chemin non utilisé du rang Grand Beloeil – Cession
8. Lettre d'appui – Chambre de commerce
9. Cession – terrain lac lebeuf
10. Modification du règlement numéro 613-2018
11. Modification du règlement numéro 612-2018

FINANCES

12. Dépôt du rapport revenus et dépenses au 30 juin 2018
13. Approbation des comptes à payer
14. Autorisation d'achats
15. Financement temporaire / Règlement d'emprunt 615-2018
16. Modification de règlement d'emprunt
 - Numéro 554-2015
 - Numéro 563-2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Période de questions
18. Pause

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

19. Réseau d'égout 57^e avenue



- 20. Plan d'intervention révisé
- 21. Compteur d'eau potable - ICI

URBANISME

- 22. Ouverture de rues

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

DIVERS

- 23. Période de questions
- 24. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 092-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 093-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés tel que présenté, à savoir :

- Séance ordinaire du 11 juin 2018
- Séance extraordinaire du 21 juin 2018

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Suivi sur Coupe de bois | rang 7
- Lettre à envoyer | Festival Ma Rivière en Chanson



5. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

- Tournoi de pétanque – FADOQ

Remerciements pour la participation à titre de joueur et invitation pour le prochain tournoi du 21 juillet.

- Chambre de commerce – Week-end roulant

Tenu de l'évènement du 10 au 12 août. Présentation du déroulement et invitation au maire à donner le coup d'envoi le vendredi soir à 20h00.

6. LETTRE D'APPUI – INFO EXCAVATION

Considérant que la Municipalité de Saint-Côme dans l'objectif de protection des infrastructures souterraines;

Considérant que la Municipalité de Saint-Côme, désire supporter Info-Excavation dans leur démarche d'obtention d'une loi provinciale en matière de protection des infrastructures souterraines;

Considérant que la Municipalité de Saint-Côme, dans le cadre du projet de loi fédéral S-229, soutien Info-Excavation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 094-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate le directeur général et secrétaire trésorier à expédier une lettre de soutien, dans le cadre du projet de loi fédéral S-229, à notre député fédéral.

Adopté

7. PARTIE ANCIEN CHEMIN NON UTILISÉ DU RANG GRAND BELOEIL – CESSION

CESSION D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN MUNICIPAL NON UTILISÉ «RANG GRAND-BELOEIL», LOT NUMÉRO 5 541 503

CONSIDÉRANT l'existence du chemin municipal «Rang Grand-Beloeil», lot numéro 5 541 503;

CONSIDÉRANT que ce chemin n'est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut faire cession d'un chemin;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 095-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



Que la Municipalité de Saint-Côme cède une partie du lot numéro 5 541 503, cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, étant l'ancien chemin municipal «Rang Grand-Beloel.

Que cette partie de lot est cédée au profit du propriétaire des immeubles suivants, à savoir : lot Numéro 5 540 899 et 5 541 501.

Que la dimension de la partie cédée fera l'objet d'un plan préparé par un arpenteur géomètre faisant partie du contrat de cession pour le propriétaire, le tout au frais du propriétaire des immeubles des lots Numéro 5 540 899 et 5 541 501.

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise monsieur le maire Martin Bordeleau et Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Adopté

8. LETTRE D'APPUI – CHAMBRE DE COMMERCE

Considérant que la Chambre de Commerce de Saint-Côme travaille dans un objectif de développement du cadre économique de Saint-Côme;

Considérant que la Municipalité de Saint-Côme, travaille elle aussi à mettre en place des projets novateurs,

Considérant que la Municipalité de Saint-Côme et la Chambre de commerce de Saint-Côme, en collaboration, désirent faire front commun dans le projet « *Les 7 Seuils* » présenté par la Chambre de commerce de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 096-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme demande au SDPRM de supporter le projet « *Les 7 Seuils* » présenté par la Chambre de commerce de Saint-Côme.

Adopté

9. CESSION – TERRAIN LAC LEBEUF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme est propriétaire du lot suivant, à savoir :

Numéro de lot : 5 540 905 (Ancien – P-46, 6^e rang, Canton Cathcart, paroisse de Saint-Côme)

Chemin du Lac-Long (vacant)

Cadastre du Québec

Circonscription foncière de Joliette

Superficie : 1 486,7 mètres carrés



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme souhaite procéder à la cession dudit immeuble;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 097-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la cession de l'immeuble décrit ci-après à monsieur Stéphane Paradis, à savoir :

Numéro de lot : 5 540 905 (Ancien – P-46, 6^e rang, Canton Cathcart, paroisse de Saint-Côme)

Chemin du Lac-Long (vacant)

Cadastre du Québec

Circonscription foncière de Joliette

Superficie : 1 486,7 mètres carrés

Que le montant de la cession de l'immeuble portant le numéro de lot 5 540 905 est de 2 230,05\$ (plus les taxes applicables s'il y a lieu).

Que cette cession est faite sans garantie légale.

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Côme, tous les documents relatifs à ce dossier.

Que la Municipalité de Saint-Côme n'encourt aucun frais d'aucune sorte dans ce dossier.

Adopté

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement d'emprunt numéro 613-2018 intitulé : «*Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 297 996\$ pour des travaux de construction d'un réseau d'eau potable et d'un réseau d'égout sanitaire sur la rue du Manoir ainsi que tous les travaux connexes*», le 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le texte de l'article 4 par un autre texte conforme aux attentes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'abroger le texte de l'article;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 098-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le texte de l'article 4 est remplacé par le suivant pour valoir à toutes fins que de droit, à savoir :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Que l'article 5 du règlement d'emprunt numéro 613-2018 est abrogé pour valoir à toutes fins que de droit.

Adopté

11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement d'emprunt numéro 612-2018 intitulé : «Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 10 750\$ pour la réalisation d'une étude d'ingénierie visant la réalisation d'un exposé des correctifs et d'un calendrier de mise en œuvre du barrage du Lac-Beloeil – X0004348», le 22 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le texte de l'article 4 par un autre texte conforme aux attentes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 099-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Madame la conseillère Élane Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le texte de l'article 4 est remplacé par le suivant pour valoir à toutes fins que de droit, à savoir :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.



Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Adopté

FINANCES

12. DÉPÔT DU RAPPORT REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état des revenus et dépenses au 30 juin 2018.

13. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 100-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme approuve le paiement des factures présentées, des factures acquittées durant le mois de juin 2018 ainsi que les paiements directs effectués auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **17450 à 17451; 17454 à 17463; 17466 à 17468; 17504 à 17514; 17516 à 17537 et 17542 à 17578** certifiées totalisant un montant de **690 604,34 \$**

Que la liste des comptes et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

14. AUTORISATION D'ACHATS

Conformément au règlement numéro 547-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires et employés le directeur général et secrétaire-trésorier demande au conseil municipal d'autoriser les dépenses ci-après.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 101-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, conformément au règlement numéro 547-2015, autorise les dépenses suivantes, à savoir :

ABC Environnement
Caméra réseau égout

3 679,20 \$



Déneigement Claude F. Morin Fauchage des côtés de chemin	4 104,60 \$
Excavation Ardi Réaménagement coin 65 ^e avenue	1 017,52 \$
GNL Arpenteurs Géomètres Plan topographique ch. Lac-Boisvert	4 369,05 \$
Groupe Conseil Novo SST Soutien cadennassage	5 748,75 \$
Peinture Bertrand Ayotte Ent. Patinoire & Terrain balle	1 707,66 \$
Rx Sol Service d'ingénieur réseau égout Val St-Côme	6 294,89 \$
Sintra Asphalte froid	1 691,81 \$
SynergixRH Services professionnels	3 782,68 \$
Tetra Tech Qi Inc. Plans & Devis rue du Manoir	3 736,69 \$
Transports Yvan Morin Inc. Heures de pelle	2 276,51 \$
Wolseley Pièces ent. Réseau aqueduc	2 131,25 \$

Toutes les taxes sont incluses dans ces montants

Adopté

15. PARC DE L'HARMONIE – FINANCEMENT TEMPORAIRE

FINANCEMENT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT D'EMPRUNT 615-2017

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 615-2018 intitulé : «*Règlement décrétant un emprunt n'excedant pas 1 227 181\$ pour la réalisation des travaux de construction du parc intergénérationnel «Parc de l'Harmonie» ainsi que tous les travaux connexes et l'appropriation de subventions et l'appropriation d'un montant du fonds réservé dans le cadre de ce projet*»;
- CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 615-2018 le 21 juin 2018;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 924 223\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Résolution no 102-2018-07

Il est proposé par Madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Côme demande officiellement la *Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière* un financement temporaire à un taux préférentiel pour un montant n'excédant pas 924 223\$;

Que le maire ou le maire-suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents à cet effet.

Adopté

16. MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

- Numéro 554-2015
- Numéro 563-2016

Numéro 554-2015

Modification du règlement d'emprunt numéro 554-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 554-2015 intitulé : «Travaux prolongement du réseau d'aqueduc, Secteur Rang 7, décrétant une dépense de 94 000\$ et un emprunt de 83 922\$ pour exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du secteur Rang 7», le 11 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, le 13 août 2015, dossier numéro AM 283099;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit règlement en regard du secteur de taxation, par le retrait d'une unité d'évaluation et l'ajout de deux unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1076 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), cette modification au règlement numéro 554-2015 ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 103-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le règlement numéro 554-2015 est modifié en regard du secteur de taxation, à savoir :

- Plan «A» : Avant la modification



- Plan «B» : Après la modification

Que les plans «A» et «B» font partie intégrante de la présente résolution

Que la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Numéro 563-2016

Modification du règlement d'emprunt numéro 563-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 563-2016 intitulé : «Ayant pour effet de décréter une taxation sectorielle supplémentaire relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc Rang 7 et le mode de versement», le 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit règlement en regard du secteur de taxation, par le retrait d'une unité d'évaluation et l'ajout de deux unités d'évaluation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 104-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le règlement numéro 563-2016 est modifié en regard du secteur de taxation, à savoir :

- Plan «A» : Avant la modification
- Plan «B» : Après la modification

Que les plans «A» et «B» font partie intégrante de la présente résolution

Adopté

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

18. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 105-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Que la séance soit suspendue pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 106-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit rouverte.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

19. RÉSEAU D'ÉGOUT 57^E AVENUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 107-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 1204\$ (plus taxes) à Wolseley et 4199.50\$ (plus taxes) en pavage pour la réparation de la conduite d'égouts de la 57^e avenue sur une longueur de 100 pieds.

Adopté

20. PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a déposé son *Plan d'intervention* pour approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de régions (MAMOT);

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention révisé et accepté par le MAMOT;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 108-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme adopte le *Plan d'intervention révisé* tel que déposé au MAMOT.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Direction des infrastructures – MAMOT



- Les Services EXP Inc.

Adopté

21. COMPTEUR D'EAU POTABLE - ICI

Stratégie d'économie d'eau potable Compteurs d'eau potable - ICI

CONSIDÉRANT l'adoption, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour les municipalités de procéder à l'installation de compteurs d'eau pour l'ensemble de ses industries, commerces et institutions (ICI) au plus tard, le 1^{er} septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de débiter la procédure visant l'évaluation des coûts générés par cette obligation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 109-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Madame la conseillère Éline Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate Compteurs d'eau du Québec dans le but d'effectuer la visite de chacune des installations ICI visées par l'installation d'un compteur.

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la proposition de Compteurs d'eau du Québec au coût de 82\$ par visite de chacune des installations ICI, incluant frais de déplacement, d'hébergement, de repas ainsi que les rapports de visite. Les taxes applicables sont exclues.

Que l'offre de services présentée par Compteur d'eau du Québec en date du 4 juillet 2018 fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Adopté

URBANISME

22. OUVERTURE DE RUES

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des plans de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT que plusieurs portions ou totalité de voies de circulation sont ouvertes depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a effectué toutes les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.2);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture officielle de ces voies publiques;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Résolution numéro 110-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que conséquemment à l'adoption de la présente résolution, la Municipalité de Saint-Côme décrète l'ouverture et la municipalisation de toutes les portions ou totalité des voies publiques de circulation énumérées ci-après.

Que l'entretien complet desdites voies de circulation est officiellement sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Côme.

Acte de déclaration publiée le 13 mai 2016 sous le numéro d'inscription 22 305 404, circonscription foncière de Joliette.

Nom de la voie	N° de lot	Matricule(s)	Plan n°
51 ^e Avenue	5 539 769	8426-30-4482	2098-202-302/7528
7 ^e Rang	5 541 294	8425-29-6572	2098-202-302/7528
7 ^e Rang	5 541 295	8425-82-6776	2098-202-302/7528
7 ^e Rang	5 541 339	8424-83-0029	2098-101/7545
21 ^e Avenue	5 538 934	8426-98-8074	2098-303/7529
34 ^e Avenue	5 541 121	8426-57-0024	2098-303/7530
38 ^e Rue	5 541 257	8426-45-3746	2098-303/7530
19 ^e Rue	5 541 167	8527-20-0670	2098-303/7531
21 ^e Rue	5 541 186	8527-01-7360	2098-303/7531
Rang des Venne	5 541 251	8427-94-0758	2098-303/7531
Rivière-de-la-Boule, 16 ^e avenue de la	5 541 173	8627-19-3205	2098-303/7532
17 ^e Rue	5 541 187	8526-19-0004	2098-303/7533
19 ^e Rue	5 541 187	8526-19-0004	2098-303/7533
20 ^e Avenue	5 541 187	8526-19-0004	2098-303/7533
39 ^e Rue	5 541 191	8426-22-3921	2098-303/7534
41 ^e Avenue	5 541 192	8426-00-1453	2098-303-7535
47 ^e Avenue	5 541 193	8325-99-6136	2098-303/7536
Sainte-Émélie, chemin de	5 541 234	8829-00-5535	2098-303-7537
Sainte-Émélie, chemin de	6 037 719	8829-00-5535	2098-303-7537
Sainte-Émélie, chemin de	5 541 232	8728-06-3016	2098-303-7537
Sainte-Émélie, chemin de	5 541 233	8728-06-3016	2098-303-7537
Sainte-Émélie, chemin de	5 541 230	8628-38-5662	2098-303-7537
Sainte-Émélie, chemin de	5 541 231	8628-38-5662	2098-303-7537
36 ^e Avenue	5 541 252	8426-35-3955	2098-303/7538
Alphonse-Marion, rue	5 541 259	8326-80-8292	2098-303/7539
Alphonse-Marion, rue	5 541 261	8325-89-0796	2098-303-7539
Alphonse-Marion, rue	5 541 263	8325-78-7076	2098-303/7539
46 ^e Avenue	5 541 260	8326-80-3269	2098-303/7539
48 ^e Avenue	5 541 262	8325-79-6226	2098-303/7539
50 ^e Avenue	5 541 264	8325-58-1367	2098-303/7539
50 ^e Avenue	5 541 265	8325-58-1367	2098-303/7539
Principale, rue	5 541 266	8326-90-0018	2098-303/7539
9 ^e Rang	5 541 274	8224-66-0094	2098-201-202-et
9 ^e Rang	5 541 348	8224-66-0094	2098-202-302/7540
9 ^e Rang	5 541 350	8223-07-7155	2098-201-201 et
9 ^e rang	5 541 351	8123-68-0633	2098-202-302/7540
9 ^e rang	5 541 276	8225-56-4590	2098-202-302/7541
9 ^e Rang	5 541 353	8121-87-0042	2098-201-301/7546
9 ^e Rang	5 541 352	8122-68-0633	2098-201-301/7546



9 ^e Rang	5 541 358	7920-33-9036	2098-201-301/7547
9 ^e Rang	5 541 361	7920-33-9036	2098-201-301/7547
9 ^e Rang	5 541 356	8021-90-8941	2098-201-301/7547
9 ^e Rang	5 541 357	8021-90-8941	2098-201-301/7547
Versailles, rang	5 541 278	8225-99-1676	2098-202-302/7542
Versailles, rang	5 541 279	8225-99-1676	2098-202-302/7542
65 ^e Avenue	5 541 286	8325-54-3995	2098-020-302/7543
55 ^e Rue	5 541 287	8325-86-6527	2098-020-302/7543
Hôtel-de-Ville, rue de l'	5 541 288	8325-66-2215	2098-020-302/7543
57 ^e Avenue	5 541 289	8325-86-2438	2098-020-302/7543
59 ^e Rue	5 541 292	8325-95-6798	2098-020-302/7543
57 ^e Avenue	5 541 291	8325-83-7472	2098-020-302/7543
Saint-André, rue	5 541 315	8527-83-9359	2098-303/7544
Saint-André, rue	5 541 319	8627-02-2624	2098-303/7544
Saint-André, rue	5 541 326	8627-10-2692	2098-303/7544
Saint-Pierre, rue	5 541 323	8527-92-1672	2098-303/7544
Saint-Luc, rue	5 541 316	8627-13-4288	2098-303/7544
Saint-Paul, rue	5 541 317	8627-13-3027	2098-303/7544
Saint-Jean, rue	5 541 318	8627-02-7875	2098-303/7544
Saint-Jean, rue	5 541 325	8627-10-9183	2098-303/7544
Saint-Philippe, rue	5 541 325	8627-10-9183	2098-303/7544
Saint-Philippe, rue	5 541 324	8627-11-2866	2098-303/7544
Saint-Thomas, rue	5 541 320	8527-91-7473	2098-303/7544
Saint-Thomas, rue	5 541 327	8627-00-8956	2098-303/7544
Saint-Jacques, rue	5 541 321	8527-91-2123	2098-303/7544
Saint-Louis, rue	5 541 322	8527-80-5389	2098-303/7544
David, rue	5 541 324	8627-11-2866	2098-303/7544
343, route	5 541 389	8723-46-0192	2098-102/7548
Grand-Beloeil, rang	5 541 422	8927-60-3236	2098-102/7549
Grand-Beloeil, rang	5 541 423	8927-60-3236	2098-102/7550
Grand-Beloeil, rang	5 541 424	8927-04-3242	2098-102/7550 et 2098-102/7551
Grand-Beloeil, rang	5 541 426	8825-28-6595	2098-102/7551
Domaine-Beaudry, rue du	5 541 396	8425-93-0947	2098-303/7552
Domaine-Beaudry, rue du	5 541 395	8425-90-5107	2098-303/7552
Domaine-Simon, rue du	5 541 341	8423-46-2058	2098-101/7553
Skieurs, Rue des	5 678 921	7525-86-7465	2099-201/8177
Belle-Vue, Chemin de la	5 678 926	7725-36-0316	2099-202/8178
Monts, rue des	5 679 019	7826-51-5838	2099-202/8179
Gagné, Avenue	5 678 168	7825-67-2458	2099-101/8180
Gagné, Avenue	5 679 110	7825-67-2458	2099-101/8180
Gagné, Avenue	5 679 111	7825-67-2458	2099-101/8180
Gagné, Avenue	5 679 112	7825-67-2458	2099-101/8180
Gagné, Avenue	5 894 692	7825-67-2458	2099-101/8180
87 ^e Avenue	5 679 129	8226-44-2954	2099-101/8181
284 ^e Avenue	5 679 234	8030-20-3382	2099-203/8182
284 ^e Avenue	5 679 230	8030-18-2995	2099-203/8183
284 ^e Avenue	5 679 233	8030-18-2995	2099-203/8183
290 ^e Avenue	5 679 235	8029-57-0253	2099-203/8182
290 ^e Avenue	5 679 236	8029-57-0253	2099-203/8182
250 ^e Avenue	5 679 239	8029-70-8945	2099-203/8184
254 ^e avenue	5 679 239	8029-70-8945	2099-203/8184
88 ^e Avenue	5 679 295	8226-39-6221	2099-103/8185
100 ^e Avenue	5 679 297	8127-92-7553	2099-103/8186
130 ^e Avenue	5 894 650	8128-31-8167	2099-103/8187
130 ^e Avenue	5 8940651	8128-31-8167	2099-103/8187
130 ^e Avenue	5 894 652	8128-31-8167	2099-103/8187
130 ^e Avenue	5 894 653	8128-31-8167	2099-103/8187

Adopté



23. PÉRIODE DE QUESTIONS

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE ET INVITE LES PERSONNES PRÉSENTES DANS L'ASSEMBLÉE À S'EXPRIMER.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 111-2018-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Michel Bellemare B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier